

COMPTE-RENDU DU 1^{er} CONSEIL D'ECOLE

Année scolaire 2025-2026

Le 1^{er} conseil d'école s'est déroulé dans la salle des fêtes de la mairie de Magnac-sur-Touvre le mardi 4 novembre 2025.

Le conseil a commencé à 17h30 et s'est terminé à xxhxx. Il a été mené par Mme Foulatier, directrice de l'école Maternelle Les Cygnes.

PERSONNES PRESENTES :

Le personnel enseignant :

- Mme Foulatier Alexandra
- Mme Arcelin Emma
- Mme Touchard Patricia
- Mme Larrieu Stéphanie
- Mme Michel Stéphanie

Les représentants des communes :

- Madame Devernay (Elue chargée des écoles de Magnac sur Touvre)

Les représentants élus des parents d'élèves :

- Mme Amélie Querrioux
- Mme Amandine Maubrun
- M. Alexis Fargeot
- M. Sébastien Rousseau
- Mme Bélice Catinaud
- Mme Laura Giry

Personnes absentes excusées :

- M. Porte (Inspecteur de la circonscription Angoulême Est)
- Madame Gazeau (Elue chargée des écoles de Magnac sur Touvre)
- Monsieur Nicolas (Maire de la commune de Magnac sur Touvre)

Ordre du jour :

- 1- Présentation des membres du conseil d'école et résultats des élections des représentants des parents d'élèves
au Conseil d'école.
- 2- Effectifs de l'école
- 3- Présentation et vote du règlement intérieur
- 4- Présentation de la charte de la laïcité
- 5- PPMS : Plan particulier de mise en sécurité
- 6- Rappel projet d'école et Présentation des projets et des actions
- 7- Présentation du projet NEFLE (Notre école faisons là ensemble)
- 8- Education à la vie relationnelle et affective EVAR
- 9- Remerciements pour les équipements des écoles.
- 10- Bilan de la coopérative scolaire de l'année scolaire 2024/2025.
- 11- Questions diverses.

1 – Présentation des membres du conseil d'école.

Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école :

Lors des élections, la participation a été de :

- Maternelle : 51.81% des inscrits. (en baisse par rapport à l'année 2024/2025 = 58.28%)

La directrice souhaite la bienvenue aux nouveaux parents et rappellent les prochaines dates des conseils d'école :

Pour l'école maternelle

- Mardi 3 mars à 17h30 (salle du conseil à la mairie)
- Lundi 1 juin à 17h30 (salle des fêtes de la mairie)

Rôle et fonctionnement du Conseil d'école :

Composition du Conseil d'Ecole

En sont membres:

- le directeur de l'école, qui en est également le président,
- les maîtres de chaque classe de l'école, y compris ceux exerçant à mi-temps ou complétant une décharge de service, les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions,
- les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école),
- le maire,
- le conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- le délégué départemental de l'Éducation nationale DDEN,
- un des membres du réseau d'aide psychopédagogique intervenant dans l'école,
- l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, membre de droit.

Y assistent avec voix consultative pour les affaires les concernant:

- les personnels du réseau d'aide psychopédagogique,
- les médecins scolaires, les infirmières scolaires, les assistantes sociales,
- les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM),
- les personnels médicaux et paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants handicapés.
- les maîtres étrangers assurant dans les locaux de l'école des cours de leur langue et culture nationales,
- les personnes chargées des cours de langue et culture régionales,
- les personnes chargées des activités complémentaires,
- les représentants des œuvres post- et périscolaires en ce qui concerne leurs activités relatives à la vie de l'école.

En fonction de l'ordre du jour, le président peut inviter, après avis du conseil d'école, toute personne dont la consultation est jugée utile.

Attributions du conseil d'école

Le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur l'organisation d'une garderie des enfants dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école,
 - les conditions d'intégration des enfants handicapés,
 - les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement,
 - les activités périscolaires,

- la restauration scolaire,
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
- l'hygiène scolaire,
- l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école. (à ce titre, il est consulté par le maire).
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet.

En fonction de ces éléments, il adopte le projet d'école.

Au sein du conseil d'école, une information est donnée en ce qui concerne l'organisation des aides spécialisées. Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités de ses délibérations.

Il peut également décider, après délibération prise à la majorité de ses membres, de tenir séance avec un ou plusieurs autres conseils d'école pour l'année scolaire. Tous les membres des conseils des écoles d'origine sont membres du conseil ainsi constitué, qui est présidé par l'un des directeurs d'école désigné par l'inspecteur d'académie après avis de la commission administrative paritaire compétente.

Fonctionnement du conseil d'école

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion. L'inspecteur de l'Éducation nationale et suppléants sont informés de la tenue du conseil.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves. Si toutes les désignations n'ont pas lieu en raison de l'insuffisance de candidats, il est procédé dans un délai de dix jours à un tirage au sort parmi des parents volontaires.

Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire. Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures prises sur les 48 heures hors du temps de présence devant les élèves.

Au cours de ces réunions, en dehors de l'ordre du jour, peuvent être explicitées les conditions de fonctionnement de l'école et fixées les dates de rencontres entre parents et enseignants.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription et un au maire. Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

En ce qui concerne notre école, le compte-rendu circule dans toutes les familles et sera également consultable sur le site internet de l'école.

En fin d'année scolaire, le directeur établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que le conseil a formulés.

M. Rousseau pose sa candidature à la fonction de DDEN. La candidature ne peut être prise en compte puisque M. Rousseau est parent d'un enfant scolarisé dans notre école.

Le poste de DDEN reste donc à pourvoir.

Qu'est-ce qu'un DDEN (délégué départemental de l'Éducation nationale) :

En application des articles D241-24 à D241-35 du code de l'Éducation, les DDEN sont désignés pour quatre ans par le Directeur académique des services départementaux après avis du CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale).

La fonction est bénévole et est ouverte à toutes les catégories socioprofessionnelles, le postulant peut être soit en activité ou retraité. Le DDEN est un médiateur et un coordinateur.

Membre de droit du conseil d'école, il est une personne ressource de l'école. En véritable partenaire, il s'associe à l'équipe éducative pour la réalisation d'un même objectif : l'intérêt des élèves. Garant des valeurs républicaines, l'action du DDEN ne prend tout son sens qu'en référence aux valeurs de l'école publique. Il s'efforce de faciliter les relations entre tous les partenaires de l'Ecole en ayant pour but de travailler pour le bien-être des enfants. Il facilite si besoin les relations des enseignants avec la municipalité et les partenaires éducatifs. Il s'intéresse à la structure de l'école (nombre d'élèves, de classe, d'enseignants, de personnel de services...), à l'assiduité des élèves, l'état des locaux, le chauffage,

la sécurité... Il ne doit pas avoir de casier judiciaire et avoir au moins vingt-cinq ans. Le DDEN ne peut pas être un enseignant en activité, ni un parent dont l'enfant est inscrit dans l'école.
La directrice reste disponible pour de plus amples renseignements, si une personne était intéressée.

2- Point sur les effectifs

Effectifs pour la maternelle

TPS - PS	23 enfants de PS 1 demande de TPS pour janvier, il faudrait au minimum 3 TPS pour pouvoir l'inscrire.	Total école Les Cygnes 93 enfants
PS-MS	10 PS + 13 MS = 23 enfants	
MS-GS	16 MS + 7 GS = 23 enfants	
GS	24 enfants	

Prévision des effectifs – rentrée 2026

Nous devons prévoir, dès à présent, les effectifs pour la rentrée des classes de septembre 2026.
Nous devons prendre en compte les naissances des enfants nés en 2023 sur la commune de Magnac plus les enfants des nouveaux arrivants nés également en 2023.
La mairie a enregistré 15 naissances en 2023 sur la commune.

3 - Présentation et vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur a été élaboré en lien avec le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Charente.

Une présentation brève des différents axes est proposée (le règlement est consultable sur le site internet de la mairie de Magnac sur Touvre et dans le bureau de direction).

A l'unanimité, les représentants du conseil d'école votent pour son adoption.

4- Présentation de la charte de la laïcité

La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Cette Charte explicite les sens et enjeux du principe de laïcité à l'École, dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République. La Charte de la laïcité à l'École vise à réaffirmer l'importance de ce principe indissociable des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité exprimées par la devise de la République française. La laïcité souffre trop souvent de méconnaissance ou d'incompréhension. Ce texte permet d'en comprendre l'importance, comme garante à la fois des libertés individuelles et des valeurs communes d'une société qui dépasse et intègre ses différences pour construire ensemble son avenir. La laïcité doit être comprise comme une valeur positive

d'émancipation et non pas comme une contrainte qui viendrait limiter les libertés individuelles. Elle n'est jamais dirigée contre des individus ou des religions, mais elle garantit l'égal traitement de tous les élèves et l'égalité de tous les citoyens. Elle est l'une des conditions essentielles du respect mutuel et de la fraternité.

La transmission des valeurs et principes de la République requiert en outre, dans l'ensemble des établissements d'enseignement, un affichage visible de ses symboles - drapeau et devise notamment - ainsi que de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. La Charte de la laïcité à l'École prendra ainsi tout son sens, en cohérence avec l'article 3 de la loi du 8 juillet 2013, codifié à l'article L. 111-1 du code de l'éducation, qu'il convient de mettre en œuvre en lien avec les collectivités territoriales.

Dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires, ces dispositions doivent être accompagnées par une pédagogie de la laïcité et des autres principes et valeurs de la République, qui s'appuie notamment sur la Charte de la laïcité à l'École et qui permette à la communauté éducative de se les approprier.

5 – PPMS : Plan Particulier de mise en sécurité

Deux PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) sont mis en place dans notre école et inclus dans notre règlement intérieur. Chaque classe possède un exemplaire. A ce jour, deux exercices ont eu lieu, un incendie et l'autre attentat intrusion confinement. Pour le dernier, les enfants ont joué à cache-cache dans l'école sans faire de bruit.

Organisation des exercices de sécurité :

- Incendie : lundi 29 septembre. Nous avons un système d'alarme incendie.
- Intrusion-attentat : lundi 6 octobre. Les classes communiquent à l'aide de Talkie-walkie. Les quatre classes se confinent dans une même pièce. Pour améliorer la faisabilité, des zones vont être délimitées, les enseignantes vont reprendre la même signalétique que pour les regroupements en cas d'incendie.
- Risques majeurs : lundi 8 décembre
- Incendie : lundi 19 janvier
- Intrusion-attentat : lundi 27 avril

La mairie a installé des marquages dans la cour pour identifier les points de rassemblement en cas d'alerte incendie.

6 - Présentation des projets et des actions pour l'année 2025-2026

Projet d'école : Le projet d'école a été validé et voté par le conseil d'école durant l'année scolaire 2023-2024.

Les axes sont valables pour une durée de 5 ans et communs avec les écoles de Marie Curie.

Axe 1 : Une école ouverte développant des liens avec les partenaires éducatifs pour conforter la confiance.

Axe 2 : Réduire les inégalités grâce à un parcours scolaire cohérent, identifiable et défini par l'équipe enseignante

Axe 3 : Vivre ensemble et devenir citoyen.

Plusieurs projets en lien avec le projet d'école sont et seront mis en place tels que :

Sortie « Nettoyons la nature »

Fin septembre, début octobre les enfants des quatre classes ont réalisé une action « nettoyer la nature ». Un travail sur le tri des déchets s'en est suivi, mise en place d'éco-gestes à l'école. Des poubelles de tri sont installées dans chaque classe (poubelles jaunes et noires).

Classe dehors

Les enfants de la classe de PS ont fait classe dehors le jeudi 2 octobre et feront classe dehors régulièrement tout au long de l'année.

Jardin

La mairie a mis à disposition un jardin pour toutes les écoles de Magnac sur Touvre.

Mardi 14 octobre, les quatre classes de la maternelle y sont allées et y ont planté des fleurs et des salades, avec l'aide des employés municipaux.

Les enfants vont y retourner régulièrement.

Intervention de lire et faire lire

Depuis le mardi 30 septembre deux bénévoles interviennent sur notre école sur la pause méridienne. Des lectures sont proposées aux enfants tous les mardis par petits groupes (deux groupes peuvent être pris par semaine).

Cela concerne pour le moment les GS. Les MS seront à partir de janvier.

Semaine du goût du 13 au 17 octobre

Durant cette semaine, les enfants des quatre classes ont goûté des aliments : acides, amers, sucrés, salés. Le chef cuisinier du restaurant « Le P'tit Magnac » est venu dans notre école pour réaliser une animation auprès des quatre classes de notre école. Thème : les fruits d'automne.

Le dernier jour, chaque classe a confectionné une recette et tous les enfants ont goûté les réalisations des copains. Budget pris en charge par la coopérative scolaire : 171.39 euros.

Spectacle Loéla

Nous avons été sélectionnés sur le « Projet petite enfance spectacle Loéla » attribué par la direction de la culture de GrandAngoulême. La troupe viendra le lundi 1 décembre, faire deux représentations, une le matin pour le PS PS/MS suivi d'un atelier et l'après-midi MS/GS et GS suivi d'un atelier également. Les ateliers se feront sur la manipulation d'instruments ainsi qu'un échange de questions/réponses.

Hôpital des nounours

La classe de Mme Michel accueille 3 étudiants de l'IFSI (institut de formation des soins infirmiers).

L'objectif du projet est de faire découvrir le milieu hospitalier aux enfants et de dédramatiser la blouse blanche.

Le projet : après avoir expliqué le projet aux enfants le mardi 4 novembre, les étudiants reviennent pour dessiner un hôpital et trouver une maladie au nounours semaine 47 (semaine du 17 novembre) et enfin la reconstitution d'un hôpital à l'école avec des cartons (pansement, radio, pharmacie) semaine 3 (semaine du 13 janvier 2026).

Téléthon pour les élèves de Mme Larrieu et Mme Michel

Le jeudi 4 décembre après-midi les élèves de ces deux classes vont courir pour soutenir les actions du Téléthon.

Vous aurez plus d'informations dans le cahier de liaison de votre enfant.

Mon premier ciné

Une séance est prévue le mardi 16 décembre au matin au cinéma « La petite casserole d'Anatole » au cinéma de la Cité à Angoulême. Le bus est de 141.22 euros, les entrées de 232.50 euros : les deux sont pris en charge par la coopérative scolaire. Deux autres séances nous seront proposées durant l'année scolaire.

Les journées de Noël

Le vendredi 12 décembre : la mairie offre le gouter de Noël aux enfants de l'école maternelle.

Le mardi 16 décembre, les enseignantes souhaiteraient faire un petit spectacle de Chants de Noël à l'école après la classe à partir de 17h30. Il y aura une vente de gâteaux, boissons et objets réalisés par les enfants. Ces ventes seront au profit de la coopérative scolaire de la maternelle.

Le jeudi 18 décembre, le Père-Noël passera à l'école pour offrir les cadeaux, subventionnés par la mairie (livres + les cadeaux pour chaque classe) et un repas de Noël sera servi à la cantine le même jour.

Le vendredi 19 décembre : Des ateliers seront proposés aux enfants sur le thème de Noël.
Nous avons besoin de parents pour la faisabilité de cette matinée.
Les enseignantes demandent, si cela est possible, d'avoir les sapins dès le début du mois de décembre.

Petit déjeuner équilibré

Les enfants des quatre classes vont travailler sur le thème du petit déjeuner équilibré.
Nous sommes en lien avec l'infirmière du collège de Pierre Mendès France et les infirmières de la PMI de notre secteur pour élaborer un projet sur ce thème. Nous vous tiendrons informés des dates de la mise en place de cette action.

Carnaval

Le vendredi 6 février, nous fêterons carnaval à l'école. Le matin chaque classe réalise des crêpes.
L'après-midi sur le temps scolaire, ils les mangeront, pourront se déguiser et danser.

Photos de classe

La date est fixée au lundi 16 mars au matin. Les élèves de la maternelle et de Marie Curie pourront faire des photos de fratries.

Festival du livre de Ruelle

Mme Larrieu et Mme Michel se sont inscrites au festival et sont en attente de la réponse de la venue d'un auteur dans notre école.

Les jeux coopératifs avec l'OCCE

Mme Larrieu va mettre en place des jeux coopératifs avec l'intervention de l'OCCE en période 3.
Mme Foulatier (classe de PS), via l'OCCE, reçoit des défis « situations problèmes » à résoudre en groupe classe.

Piscine pour le niveau des GS

Les enfants iront à la piscine les lundis de 9h55 à 10h35 du 9 mars au 18 mai 2026. Le bus ainsi que les entrées sont pris en charge par la mairie.
Nous avons besoin de parents accompagnateurs. Un agrément est demandé. Pour ceux qui seraient intéressés cet agrément se passera à la piscine de Nautilus le mardi 3 mars 2026 de 9h à 12h.

Doudou voyageur

Un doudou qui voyage dans les différentes écoles va venir dans la classe de PS/MS, en période 5.

7 – Présentation du projet NEFLE (Notre Ecole Faisons Là Ensemble)

Objectif principal :

Développer les compétences inhérentes à la compréhension : compétences narratives en réception et production, compétences lexicales, syntaxiques et inférentielles. Consolider l'attention et la mémorisation.

Pour l'année 2024, le premier point a été mis en place dans les quatre classes :

Equiper les classes de Boukinou, un dispositif innovant pour :

- donner le goût à la lecture et construire une première culture littéraire,

Les emprunts des Bookinou se mettent en place en fonction de chaque enseignante. Les enfants pourront bénéficier sur l'année d'environ deux emprunts sur l'année à la maison en fonction de sa classe.

Sur le temps scolaire, les élèves pourront y accéder autant de fois qu'ils le souhaitent.

- faire le lien avec l'élémentaire en réalisant des enregistrements d'histoires par des élèves lecteurs,

- nourrir la relation "école/famille" en permettant l'échange d'histoires multi-langues à exploiter en classe.

Pour l'année 2025 : une formation à résidence a été réalisée aux enseignantes sur ce thème :

* Equiper l'équipe enseignante de la méthode d'enseignement de la compréhension "NARRAMUS", une méthode issue de la recherche et validée par l'Education Nationale pour :

- enseigner explicitement des stratégies de compréhension,
- développer le stock lexical des élèves, associé au développement de compétences syntaxiques,
- développer les compétences narratives en réception et production,
- construction d'une première culture littéraire,
- apprendre à apprendre en utilisant du métalangage
- consolider la mémorisation et l'attention

De plus, des demandes de mise à jour des devis sont en cour. Les devis n'étant valables qu'un mois les montants annoncés vont surement évoluer.

* Equiper les classes en matériel numérique d'usage collectif pour :

- mener les séances liées à la méthode Narramus en proposant aux élèves des supports de qualités, interactifs et permettant de garder des traces (VPI dans la classe de GS)
- mener des ateliers en groupes restreints (PS/MS/GS) à l'aide d'un écran tactile mobile qui faciliterait ainsi des modalités de travail interclasses sous forme de pôles.

Suite à tout cela, l'école a eu la Labélisation numérique niveau 1 des écoles.

Année 3 : Utiliser des supports tels que les Kamishibaïs pour :

- effectuer un transfert des compétences acquises lors des séances d'enseignement de la compréhension
- continuer la construction d'une première culture littéraire
- lier cette pratique à l'éducation artistique et culturelle.

Ce volet est pour le moment gelé car les budgets NEFLE sont suspendus pour le moment.

Critères d'évaluation :

- Evaluations nationales d'entrée en CP
- Faire des points réguliers sur les capacités des élèves au niveau de la compréhension.
- Impliquer les familles dans les apprentissages de leur enfant, voir leur retour et leur implication lors des réunions parents/enseignants.

Le montant alloué est de 13261.95 euros. Ce budget est pris en charge par l'état dans le cadre de NEFLE.

La mairie touchera cette somme sur les trois ans du projet NEFLE.

Pour l'année 2026 : Utiliser des supports tels que les Kamishibaïs. (Projet gelé).

8 – Education à la vie relationnelle et affective

L'école contribue à préparer les élèves à leur vie d'adulte, aux valeurs d'égalité, de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elle veille à garantir le respect des consciences, du droit à l'intimité et de la vie privée de chacun.

En maternelle, nous aborderons uniquement le respect à l'intimité, la sienne et celle des autres.

Repérer les situations quotidiennes pour lesquelles la pudeur et l'intimité sont à respecter.

Du point de vue de la socialisation : - Se connaître, s'accepter, respecter les autres et les règles (notion d'intimité). - Développer ses capacités d'écoute, d'attention aux autres. - Développer son autonomie.

Des cloisons ont été installées depuis quelques années dans les toilettes du bâtiment du bas.

La classe de GS est installée depuis la rentrée de septembre 2024, dans les anciens bâtiments du périscolaire, une demande de cloison a été faite pour les toilettes de ce bâtiment.

9 – Remerciements pour les équipements des écoles

Remerciements pour les travaux et achats faits par la mairie.

**Mme Michel GS*

-Changement d'un néon

- Installation d'étagères au coin lavabo
- Installer partiellement des plaques de liège
- Installer des étagères dans un placard de la classe

****Dans la classe de Mme Larrieu***

- Changement de la serrure de la porte extérieure de la classe.
- Changer et aménager le bureau de Sandrine

****Dans la classe de Mme Touchard***

- Installation de fils au plafond pour permettre un affichage
- Changer les roues du chevalet

****Dans la classe de Mme Foulatier***

- Changer d'une roue du chevalet
- Installer des étagères au-dessus du bureau de Naziha

****Dans le commun :***

- Enlever un tuyau (amiante) et sécuriser en faisant tomber des morceaux de la corniche à l'entrée de la salle de motricité.
- Changer les luminaires dans la classe de PS, PS/MS, salle de motricité et bureau/bibliothèque.
- Installer un parterre et un banc autour des arbres.
- Retracer les dessins au sol de la cour.
- Installer des patères dans le couloir en sortant des toilettes
- Installer une étagère pour stockage dans les grands WC.
- Installer une porte sécurité avec volet roulant.
- Installer un volet roulant sur fenêtre du dortoir

10 - Bilan coopérative

Pour l'année 2024- 2025

Au 1er septembre 2024 : 6451.65 euros

Les comptes ont été contrôlés par l'organisme de l'OCCE.

6070 Achat de produits pour cession -Photos	618 Activités éducatives : -Petit matériel de classe -ateliers de cuisine -semaine du goût -sortie cinéma / théâtre (entrées + bus)	6586 Cotisations à l'OCCE	627 Frais bancaires	6800 Biens durables -Puzzles -Jouets en bois	61681 Assurances versées	Total des dépenses
1751 + 45	2275	192	2	605	24	4894

7070 Vente de produits pour cession -bénéfices Chocolats -Noël -Photos -vente spectacle de fin d'année	7560 Cotisations des familles	7080 Activités éducatives	755 Subventions d'associations : -APE, sortie de fin d'année	7500 Autres produits courants	7700 Recettes exceptionnelles	Total des recettes
3601	1179					4780

Solde au 1 septembre 2025 : 6337 euros

L'achat de draisienne a été réalisé sur le budget 2025 / 2026.

Une classe découverte pour les quatre classes est à l'étude dans un délai de un ou deux ans.

10- Questions diverses

Pas de questions diverses.

Clôture du Conseil d'école.

L'équipe enseignante remercie tous les membres du conseil d'école pour leur investissement.

Compte rendu rédigé par la directrice de l'école maternelle « Les Cygnes » de Magnac sur Touvre secondée par l'équipe enseignante.